

La statistique policière de la criminalité en Suisse peut-elle s'envisager dans le cadre du renseignement criminel ?

Stéphane Birrer

Diplômé de l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne et analyste à la Police Cantonale Vaudoise.

Université de Lausanne
Ecole des Sciences Criminelles
Bâtiment Batochime
CH - 1015 Lausanne

stephane.birrer@unil.ch

Olivier Ribaux

Professeur à l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne

Université de Lausanne
Ecole des Sciences Criminelles
Bâtiment Batochime
CH - 1015 Lausanne

olivier.ribaux@unil.ch

La statistique policière de la criminalité en Suisse peut-elle s'envisager dans le cadre du renseignement criminel ?

Résumé

Les polices suisses s'orientent vers un fonctionnement davantage basé sur le renseignement criminel, notamment pour s'aligner sur les évolutions du système de sécurité européen. Parallèlement, la nouvelle statistique policière de la criminalité nécessite un engagement considérable de ressources pour adapter les systèmes informatisés et pour saisir les données. On peut postuler que cette statistique ne sera utile aux polices que si elle peut s'intégrer dans un modèle cohérent de renseignement. La comparaison entre le cycle du renseignement et les phases de production de la statistique policière montre le potentiel des données statistiques dans ce cadre. Cette approche met aussi en évidence une série de difficultés fondamentales que le nouveau système très ambitieux ne pourra pas surmonter. Finalement, il y a un urgent besoin en Suisse de définir et mettre en oeuvre une véritable architecture cohérente qui assure la fluidité des flux d'information à tous les niveaux géographiques afin de favoriser la pratique du renseignement criminel et y intégrer l'exploitation des statistiques policières.

Mots-clés : statistique de la criminalité – police - renseignement criminel – analyse stratégique – analyse opérationnelle.

Zusammenfassung

Die Schweizer Polizeikörperschaften stellen sich mehr und mehr auf die Erstellung der Kriminalauskunft ein, die mit der Entwicklung des europäischen Sicherheitssystems übereinstimmt. Parallel dazu erfordert die neue Kriminalpolizeistatistik einen beträchtlichen Aufwand, um die Informatik und die Datenerfassung entsprechend anzupassen. Es darf erwartet werden, dass diese Statistik nur nützlich wäre, falls sie sich in ein zusammenhängendes Auskunftmodell integrieren liesse. Ein Vergleich zwischen dem Auskunftzyklus und den einzelnen Phasen der Erstellung der Polizeistatistik zeigt das Potential der statistischen Datenauswertung in diesem Rahmen. Es wäre für die Schweiz von grösster Dringlichkeit, eine zusammenhängende Auskunftarchitektur zu definieren und zu verwirklichen, welsche den Datenfluss auf allen geographischen Niveaus gewährleistet, was wiederum die Anwendung der Kriminalauskunft begünstigen und die Auswertung der Polizeistatistik erleichtern würde.

Schlüsselwörter : Kriminalstatistik – Polizei – Kriminalauskunft – strategische Analyse – operationelle Analyse

Summary

Swiss police will turn toward more intelligence-led style of policing, particularly in order to align to the evolution of the European security system. Simultaneously, there is a need to dedicate significant amount of resources to the implementation of the new national police criminal statistic in order to modify the structure of existing computerised databases, as well as for inputting data into the system. A framework for understanding this new statistic in an intelligence perspective is proposed. It shows the potential of the new statistic, but also emphasises a series of difficulties. In many aspects the new ambitious project will even not overcome fundamental difficulties encountered with the current system. This approach emphasises also the need for the police to adapt their information system and design a coherent architecture that integrates different geographical levels in order to implement an efficient intelligence-led system that facilitate the integration of the national statistic.

Keywords : crime statistics - police – criminal intelligence – strategic analysis – operational analysis

1. Introduction

La Suisse dispose d'une statistique policière nationale de la criminalité, qui selon l'Office Fédéral de la Police (OFP), fournit « *tout au plus des indicateurs approximatifs permettant de dégager des ébauches de tendances* »¹. Il est évident qu'on attend davantage d'une statistique nationale. D'ailleurs, les faiblesses du système actuel (manque de fiabilité et de validité) ont déjà été largement décrites (Fink, 2005 ; Froidevaux, 2005 ; Killias, 2005), tout comme les difficultés récurrentes liées à la mise en œuvre d'une statistique policière et à son intégration dans l'ensemble des statistiques criminelles (Goethals, 1998).

Un projet de nouvelle statistique policière de la criminalité (SPC), dont la mise en œuvre complète est actuellement planifiée pour 2010, devrait permettre d'unifier les méthodes de comptage et standardiser le recueil des données dans chaque canton. Sait-on pour autant ce qu'on attend exactement de cette statistique ? Selon son point de vue, le politicien s'appuiera sur celle-ci pour exiger par exemple des réformes policières ou pour justifier une modification du budget. Les autorités judiciaires l'examineront de préférence comme une composante de la statistique de l'activité judiciaire qui assure le suivi de la résolution des infractions, de la découverte du cas vers la condamnation de l'auteur. Des sociétés privées peuvent aussi trouver dans les statistiques policières un moyen de se renseigner sur la criminalité qui touche la région dans laquelle elles souhaitent s'établir, etc. L'utilité de cette statistique dépend donc largement du référentiel de celui qui l'exploite.

De son côté, la police tente de dégager des priorités et des stratégies en fonction des indications données par cet assemblage d'informations. Cette dernière perspective semble s'inscrire dans l'évolution des systèmes policiers qui cherchent toujours davantage à rationaliser les processus de décision et à conduire ses affaires par une gestion et une interprétation solides des informations accessibles. Ainsi, le renseignement criminel devient une priorité pour les systèmes de sécurité européen (Conseil de l'Europe, 2001). Une recommandation prévoit que *les Etats membres devraient élaborer de nouvelles méthodes de travail de la police privilégiant l'anticipation par rapport à la réaction, et comprenant l'exploitation de renseignements stratégiques et le recours à l'analyse criminelle*². Concrètement, le Royaume-Uni a déjà complètement intégré une telle approche en développant son propre modèle, actuellement le plus abouti et documenté (GNIM, 2005). Ce dernier inspire les développements dans de nombreux pays. Le modèle d'une police axée sur le renseignement (en anglais *intelligence-led policing* (Peterson, 2005 ; Ratcliffe, 2003)) a déjà atteint une partie de la Suisse.

Certaines polices helvétiques, parfois associées dans des centres régionaux d'analyse comme en Suisse romande avec le CICOP³, ont déjà acquis une grande expérience en matière de renseignement criminel. De son côté, Genève a également développé un service spécifique d'analyse stratégique (Froidevaux, 2007). Ces systèmes occupent une bonne place dans les comparaisons internationales (Lemieux et Allard, 2006). Toutefois, si la Suisse possède des composants solides, leur assemblage ne forme pas une architecture cohérente, compatible avec les modèles les plus élaborés. Dans ce sens, la participation du pays au système de sécurité européen pourrait stimuler les polices suisses à trouver des solutions plus homogènes.

¹ Statistique policière de la criminalité en Suisse en 2005, Berne.

² Recommandation Rec (2001)11 – Comité des Ministres aux Etats membres concernant des principes directeurs pour la lutte contre le crime organisé, principe no. 20

³ CICOP : Concept Intercantonal de Coordination Opérationnelle et Préventive

La confédération et les cantons ont décidé d'investir dans le développement de la nouvelle statistique policière fédérale. On peut postuler que cette dernière ne sera utile à leur police que si elle peut s'intégrer dans les démarches de renseignement existantes ou qui se développent. Cette démarche est adoptée par exemple par la police fédérale belge qui utilise plusieurs instruments statistiques lui permettant de suivre globalement l'évolution des différentes formes de criminalité et de définir des priorités à différents niveaux géographiques (Plan National/Zonal de Sécurité).

Les difficultés de cette intégration sont illustrées en considérant dans cette perspective la statistique nationale actuelle, le projet de statistique fédérale, les statistiques publiées par les polices cantonales et les modèles du renseignement criminel.

2. La statistique policière de la criminalité

Les statistiques policières rassemblent des données numériques issues de l'activité de la police et qui portent sur la criminalité, les suspects, les victimes et les infractions elles-mêmes. Elles ne doivent pas être confondues avec les statistiques de l'activité policière (par exemple le nombre de sollicitation), dans le sens où toutes les interventions de la police n'aboutissent pas à la dénonciation d'une infraction à la justice. Dans les services de police, il n'y a pas une mais plutôt une prolifération de statistiques sur la criminalité construites de manière ponctuelle en fonction de situations particulières ou produites systématiquement à partir de jeux de données très variées. L'idéal serait bien entendu la conception d'une statistique qui rassemblerait toutes les données policières et permettrait d'effectuer tous les croisements nécessaires pour répondre aux questions qui se posent systématiquement ou ponctuellement, indépendamment du référentiel (public, police, autorité judiciaire, entreprises privées, etc.).

Ce modèle idéal ne peut pas exister, puisqu'un modèle n'est par définition qu'une simplification d'une réalité criminelle qui évolue et qui peut prendre des formes inattendues et impossibles à anticiper. C'est lorsqu'un événement particulier se produit que les statistiques sont critiquées pour leur incapacité à donner des réponses précises aux questions qui se posent soudainement. Les exemples sont multiples, comme les morsures de molosses, un meurtre d'un adolescent pour lui voler un appareil électronique, une « tournante » filmée par des téléphones portables, la focalisation sur les violences domestiques, l'explosion des vols de métaux, etc., autant de problèmes qui constituent le cauchemar des responsables de la statistique policière. Le vœux d'une statistique policière qui intégrerait, grâce à un modèle harmonisé, l'essentiel des données policières disponibles s'est jusqu'ici concrétisé au travers d'une statistique justement appelée « minimale », pour désigner cette résignation à rechercher le plus petit dénominateur commun dans les assemblages de données disponibles. Le nouveau projet de statistique nationale en Suisse est beaucoup plus ambitieux, basé sur un modèle plus complet (Froidevaux 2005). Il intègre différentes descriptions de modes opératoires, des suspects, des victimes et de leurs relations. Les questions essentielles résident donc dans sa portée, son intégration aux autres sources d'information et son exploitation.

Actuellement, les polices cantonales préfèrent présenter annuellement leur propre statistique générale basée sur les données dont elles disposent. Cette dernière est conçue de manière très variable d'une force de police à l'autre⁴, tant sur les niveaux de généralités sur lesquels elle porte que sur les systèmes de classification choisis. Dans l'idéal, ces statistiques cantonales devraient disparaître au profit de la nouvelle SPC harmonisées, permettant ainsi des

⁴ voir par exemple les sites Internet des polices cantonales qui présentent leur statistique

comparaisons intercantionales aléatoires, voire impossibles jusqu'ici. Toutefois, une série d'arguments développés plus loin nous amènent à en douter.

Une étude statistique procède généralement par la collecte et l'assemblage des données numériques. Ensuite une analyse se décompose en deux étapes, l'une descriptive, qui met en valeur les faits par exemple au travers de graphiques, et l'autre, plus délicate qui est dite inductive. Cette dernière opération consiste à généraliser ce qui a été observé sur un échantillon à l'ensemble du phénomène suivi, voire de prédire des développements : quel modèle représente par exemple l'âge des suspects d'un type de délit particulier, par quelle fonction mathématique l'évolution des cambriolages peut-elle être approchée? Il existe différentes méthodes qui procurent une certaine maîtrise des inférences effectuées grâce aux modèles des incertitudes inhérentes à ces opérations de généralisation (par exemple les intervalles de confiance au travers du théorème central limite).

Cependant, dans l'usage courant des statistiques policières, l'interprétation est généralement beaucoup moins ancrée sur des principes formalisés. Le raisonnement prend souvent la forme suivante : si une tendance à l'augmentation des voies de faits et des dommages à la propriété s'observe sur les données alors on généralise volontiers cette constatation à l'ensemble des désordres. Ces formes d'interprétation relève davantage de l'opinion et renversent parfois la logique: la statistique ne devient qu'un outil aux apparences mathématiques qui permet de valider des opinions, plutôt qu'une base sur laquelle des hypothèses sont développées et discutées. Dans ces conditions, on passe allègrement de l'inférence statistique à la généralisation intempestive.

Il faut admettre que la statistique véhicule l'image d'une production bureaucratique, peu valorisée, destinée exclusivement aux chefs (en anglais « make the boss happy with numbers »). Les premières statistiques apparaissaient d'ailleurs dans les rapports de gestion des polices (Killias, 2001), ce qui souligne cette vision administrative de comptabilité sans conséquence sur le fonctionnement de l'organisation. La perception de l'utilité des études statistiques change considérablement avec le développement du renseignement criminel qui oblige les responsables à rassembler et interpréter les informations pour prendre la décision essentielle à tous les niveaux, stratégique, opérationnelle et tactique, et dont les résultats obtenus font l'objet d'un suivi précis.

3. Renseignement criminel et police

Le renseignement a une origine essentiellement militaire : de manière schématique, il s'agit de comprendre les possibilités ou les intentions de l'ennemi pour définir une stratégie adéquate en fonction de la situation. Dans les agences gouvernementales, le renseignement a une finalité liée à la sécurité de l'Etat. La guerre froide a contribué à attribuer au renseignement une signification de sens commun associée à l'activité secrète, voire romanesque, des espions.

Aujourd'hui, une autre forme de renseignement se développe. Ce renseignement criminel est l'un des éléments d'un système de gestion intégré qui consiste à fonder les décisions à tous les niveaux des organisations policières sur le traitement et l'interprétation des informations accessibles. Il s'agit donc de :

1. Comprendre l'environnement criminel en développant des méthodes de gestion de l'information
2. Etablir des priorités et des stratégies en regard de cette compréhension selon un processus de prise de décision à tous les niveaux de l'organisation, du management jusqu'aux opérations

3. Assurer le suivi des décisions (mettre en œuvre les mesures prévues) et évaluer les résultats obtenus

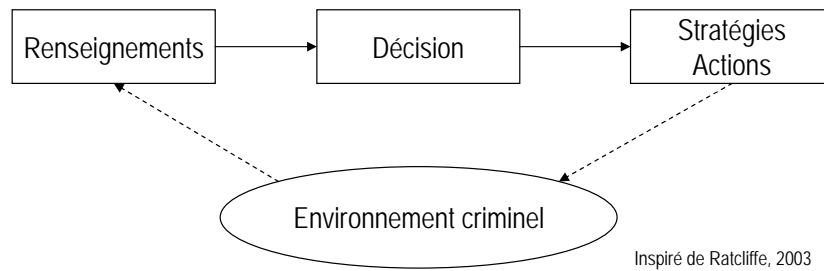


Figure 1 : Renseignements, décision, actions et environnement

Un système axé sur le renseignement ne se contente pas de réviser ses flux d'informations afin d'assurer leur fluidité. Une fois colligée (rassemblée en vue d'en faire une synthèse), l'information est interprétée ou analysée. Il s'agit du passage de l'information (les faits), vers le renseignement qui doit indiquer la voie à suivre. Le renseignement est donc constitué d'une série d'hypothèses sur lesquelles les décisions vont reposer. Bien sûr, les conséquences de ces raisonnements sont critiques, puisque des mesures concrètes vont en découler. Par exemple, à partir d'une série de faits constatés dans une région particulière, il s'agit de supposer comment cette activité criminelle va se développer afin d'être en mesure de déployer les moyens les plus appropriés pour la perturber, voire l'éradiquer.

Le développement de ces processus de traitement des informations demande une recherche permanente d'un équilibre subtil entre une série de facteurs. Par exemple, une centralisation exagérée des informations risque de créer des bases de données trop volumineuses, dans lesquelles les phénomènes pertinents seront difficiles à extraire. De même, une analyse centralisée de phénomènes locaux n'apportera souvent que de la confusion : une série de vols peut résulter d'une fête villageoise qui attire des bandes de voleurs à la tire ou à la roulotte (dans les véhicules). La centralisation purement technique des informations ne résout strictement rien si elle n'est pas accompagnée de méthodes et modèles d'exploitation.

Le renseignement est souvent présenté au travers d'un processus qui explicite ses différentes étapes, du recueil vers la communication des hypothèses. On parle aussi d'un cycle puisque, en fonction des mesures prises, les effets seront mesurés et déclencheront éventuellement un nouveau recueil d'informations ajusté à la nouvelle situation.

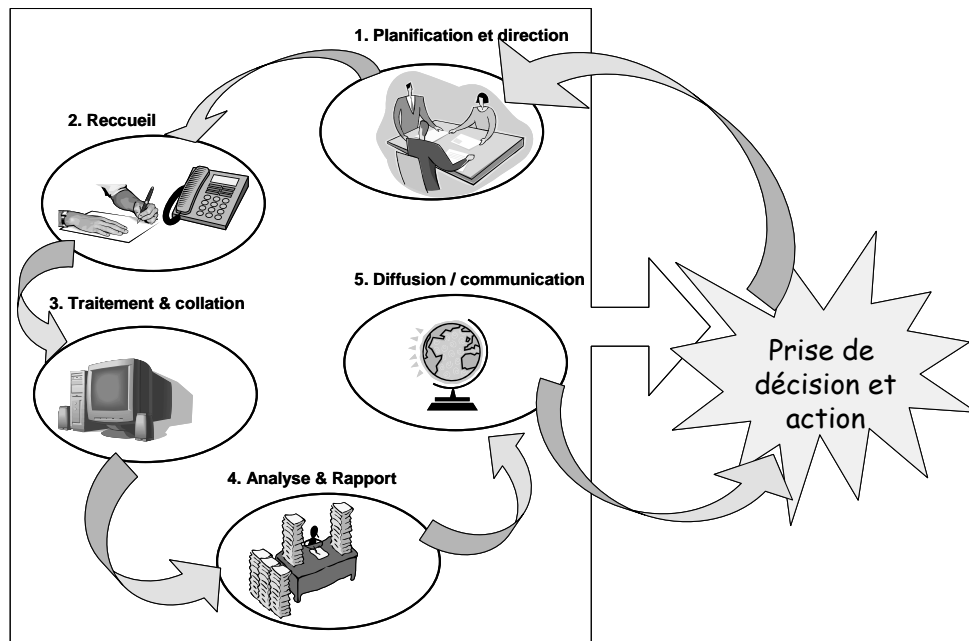


Figure 2 : Le cycle du renseignement (Peterson et Morehouse, 2000)

On distingue généralement le renseignement stratégique du renseignement opérationnel et tactique. Même si cette classification peut susciter la discussion (Froidevaux, 2007), elle indique que le renseignement stratégique est plutôt destiné à supporter une politique criminelle ou des stratégies globales, alors que le renseignement opérationnel et tactique s'applique immédiatement à des cibles bien identifiées. La distinction entre les niveaux stratégique, opérationnel et tactique se base sur la finalité des analyses. Une analyse globale de la situation criminelle dans une région est dite stratégique, car elle aide les responsables de la politique criminelle à se déterminer sur les priorités et les moyens à investir. Le suivi d'un phénomène criminel qui s'étend à l'échelle nationale peut aboutir à la mise en place d'un dispositif opérationnel spécifique. Enfin, le traitement des informations dans le cadre d'une affaire particulière est d'une nature tactique. Les principaux modèles préconisent que de telles analyses soient distribuées à un niveau local, régional et central afin d'assurer un système de filtrage et d'analyse à une échelle géographique compatible avec l'ampleur, l'évolution et la répartition des infractions. Cette distribution à trois niveaux évite également une rupture trop abrupte entre le recueil de l'information et son analyse dans des bureaux éloignés des environnements opérationnels où les connaissances tacites s'échangent dans des réseaux de confiance. Cette double perspective, en fonction de la finalité des analyses et de l'étendue des phénomènes étudiés, permet d'adapter les réponses en fonction d'une compréhension de la situation.

4. Parallèles entre le cycle du renseignement et les méthodes de production de la statistique policière

Cette brève description de quelques dimensions du renseignement criminel, permet de discuter du rôle de la statistique policière au travers de la clarté des objectifs, de la quantité et la qualité des informations recueillies, de la pertinence des systèmes de classification en fonction de la finalité et des formes d'interprétation.

4.1 La (les) finalité(s)

La statistique policière ne constitue qu'un composant de l'ensemble des statistiques criminelles (figure 3). De plus, elle ne permet que d'apprécier la criminalité découverte et

reportée. Sa portée et son ambition doivent donc rester limitées. Elle est présentée généralement au public une fois par année lors d'une conférence de presse. Elle varie beaucoup d'un canton à l'autre, mais elles servent généralement à appuyer les tendances perçues sur l'année écoulée. Des situations particulières qui ont par exemple alimenté les médias durant une période de l'année sont également examinées.

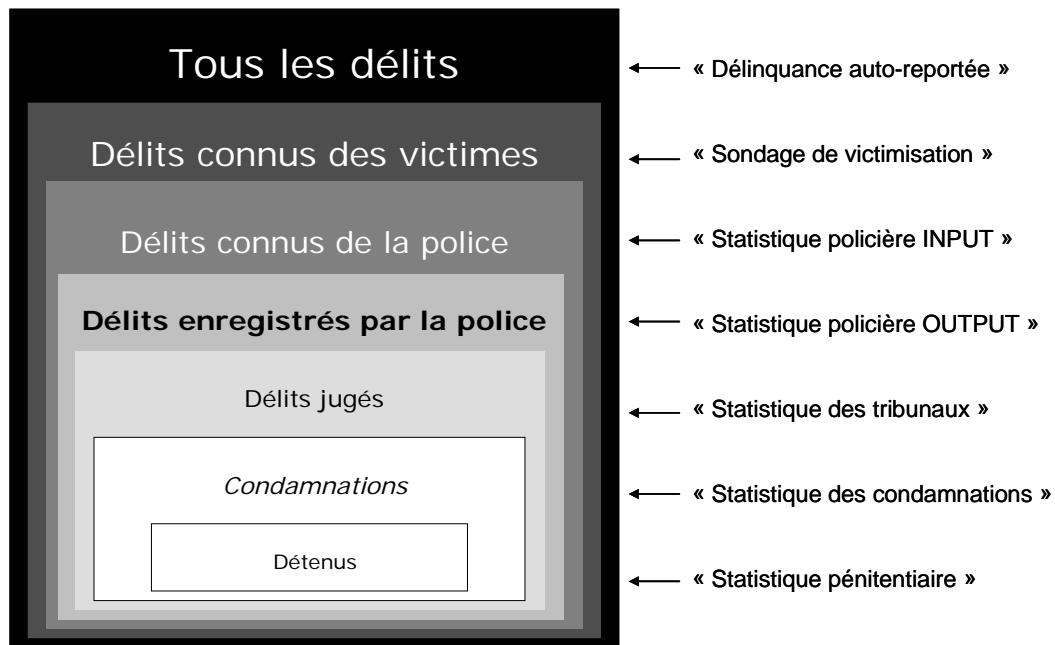


Figure 3 : Les statistiques criminelles

On peut donc affirmer que la statistique policière a une finalité d'ordre plutôt stratégique, même s'il faut admettre que peu de conséquences pratiques en sont généralement tirées. Toutefois, les ambitions du nouveau projet de statistique fédérale ne sont pas claires de ce point de vue, certains délits étant décrits à un niveau de détail relativement fin (vol par effraction par exemple), alors que d'autres infractions doivent se contenter d'une description générale de l'infraction selon le Code pénal (crimes et délits informatiques par exemple). Cette impression se confirme à la lecture des commentaires d'une responsable du projet de la statistique nationale : « Lorsque tous les cantons auront le même mode de saisie, il y aura une banque de données centrale, qui permettra, par exemple, de réunir tous les renseignements concernant un individu, ou une bande, qui commettent des délits dans diverses régions »⁵, montrent que la finalité de cette statistique s'étend au-delà du niveau stratégique. La volonté de s'insérer dans les questions opérationnelles, voire tactiques, est manifeste. De plus, si les informations de cette banque de données centrale « statistique » sont réellement anonymes, de telles indications nécessiteront pour les enquêteurs un travail de reconstruction des identités fastidieux afin d'être en mesure de mener des poursuites judiciaires ou pour délimiter le profil des auteurs.

Le niveau d'intervention visé par la statistique n'est donc pas clair. Cette impression se confirme en constatant que, dans le contexte spécifique de la violence domestique, les nouveaux articles du code civil seront également intégrés à cette statistique criminelle. On ne voit plus la cohérence du système, tant les finalités et les niveaux de généralité que couvrent le modèle choisi semblent disparates. Ces choix risquent de semer la confusion en matière de

⁵ Gabriela Maurer, de l'Office Fédéral de la Statistique, citée par le journal Le Matin (Radja, 2007),

renseignement et amener de nouvelles redondances dans le traitement des informations policières, au moins si les niveaux opérationnels et tactiques sont abordés.

4.2 Les sources de données

La statistique policière ne peut donc évidemment pas se suffire à elle-même dans une perspective de renseignement. En fonction du niveau (tactique, opérationnel ou stratégique), au-delà des autres statistiques criminelles, la police peut disposer de données sur l'environnement criminel beaucoup plus variées qui incluent bien davantage qu'un comptage des infractions et des relations stockées sur les victimes, auteurs et infractions. Par exemple, à un niveau tactique ou opérationnel, les sources d'informations comprennent notamment des surveillances téléphoniques, des auditions de victimes, de témoins ou de prévenus, les traces matérielles, ainsi qu'un ensemble large d'observations. Ces connaissances de nature opérationnelle sont souvent tacites, mal formalisées dans une perspective de renseignement. Il est rarement demandé à un prévenu interrogé des informations sur son profil plus général, ses motivations ou de discuter son mode opératoire. La priorité est de structurer les éléments qui permettent à une autorité judiciaire de qualifier une infraction. C'est ainsi que dans les modèles de renseignement, les enquêteurs judiciaires sont sensibilisés à l'élargissement des interrogatoires en fonction des besoins en information de l'organisation (GNIM 2005). Ces informations, *a priori* de nature opérationnelle, présentent également un intérêt stratégique largement sous-estimé. Au-delà de ces sources opérationnelles, les données provenant de communautés, de sociétés privées (par exemple de service de lutte contre les fraudes, sécurités des magasins, etc.), de sondages ou d'autres démarches qui se basent sur les connections qu'entretient la police avec son environnement complètent la vision restreinte proposée par la statistique policière. Le renseignement s'enrichit alors par le recoupement de ces sources internes et externes d'informations au sein des polices (Froidevaux, 2007).

Toute interprétation d'une statistique policière qui n'intègre pas ces connaissances basées sur cette multitude d'échanges d'informations, tacites ou explicites, devra clairement limiter ses ambitions. Et c'est là une des principales limites de la SPC.

4.3 Le recueil des données de la statistique fédérale

La quantité et la qualité des informations recueillies constituent les fondations de la statistique. Dans la forme actuelle de la statistique fédérale, chaque canton fournit, mensuellement ou annuellement, un relevé des principales infractions commises sur son territoire. Cette saisie peut s'effectuer de manière très différente d'un canton à l'autre, selon que cette dernière est centralisée, de la responsabilité des premiers intervenants sur les incidents, vérifiée ou non. Le nombre et la diversité des acteurs qui recueillent l'information destinée à la statistique fédérale diminuent la fiabilité des données policières portant sur la criminalité. Il est illusoire d'imaginer motiver des agents ou des enquêteurs judiciaires pour un recueil orienté spécifiquement vers une statistique nationale, tant les tâches qui leurs sont attribuées sont diverses dans un environnement opérationnel exigeant. Dans d'autres domaines du renseignement, la collecte est clairement séparée des analyses et attribuée à des spécialistes qui veillent à garantir la qualité des informations recueillies. Pour la statistique policière, des équipes contrôlent souvent l'encodage. Ces vérifications ne sont toutefois généralement pas orientées spécifiquement vers la production de la statistique. Elles répondent plutôt aux exigences du système judiciaire dans le traitement des affaires (dossiers de police, production de documents administratifs, enquêtes, etc.). Ici aussi, la motivation de ces contrôleurs est difficile à maintenir s'ils ne peuvent participer au travail d'interprétation ou au moins obtenir une reconnaissance de l'utilité de leur tâche. Dans ce sens, l'orientation très juridique de la classification choisie renforce encore l'hypothèse que la nouvelle statistique va au devant de problèmes aigus de fiabilité. On peut en effet supposer que, par

pragmatisme, les catégories pénales choisies par les encodeurs pour une infraction seront éloignées de celles imaginées par les concepteurs de la statistique.

Pour renforcer l'apport d'une statistique policière dans une perspective de renseignement, l'effort qui reste à fournir n'est pas négligeable (formation et temps de saisie), mais quel que soit le mode de saisie, la qualité des données reste extrêmement fragile.

4.4 Rassembler (colliger) les informations

Une étude interne de la police vaudoise montrait en 2002 que seuls 58% des délits correspondant aux critères définis par l'OFP étaient transmis à la confédération par ce canton. En effet, avec un envoi mensuel⁶ et en raison de retards dans la saisie, de nombreux délits n'étaient jamais transmis. Cette situation a pu être corrigée en 2003. Toutefois, cette inconstance dans l'envoi des informations remet en cause la seule qualité qu'on attribue à la statistique actuelle, à savoir sa capacité de capter les tendances dans le temps. Le nouveau projet de statistique fédérale met un accent particulier sur cette phase et clarifie nettement les règles de comptage en choisissant de comptabiliser toutes les infractions liées à un événement. Mais vu la diversité et le nombre des individus procédant à l'encodage, il est à prévoir que cette variabilité sera difficile à maîtriser. Sans parler des problèmes de codification d'affaires qui prennent du temps à aboutir et dont la qualification peut évoluer au cours du temps. Pour régler cette difficulté, l'OFS a choisi de se référer à la date de sortie, soit la date indiquant le terme du travail de saisie, mais au plus tard la date de dénonciation à la justice par la Police⁷. Le décalage temporel qui découle de ce choix renforce encore l'impossibilité d'exploiter utilement cette statistique à des fins opérationnelles.

Partant sur des bases très fragiles, l'agrégation des données s'effectue actuellement selon des formulaires de comptage des infractions⁸. Parallèlement, chaque canton dispose pour son territoire d'une base de données des délits, conservant les informations relationnelles entre les différentes variables et permettant des analyses croisées. De nombreuses variables sont absentes de la statistique fédérale actuelle, mais existent dans plusieurs bases de données cantonales, comme le type de cible (résidences, commerces), la relation victime-auteur, etc. Les cantons publient donc des informations que la statistique fédérale ne peut actuellement pas produire, comme celles qui portent sur les violences domestiques (figure 4)⁹. Cet exemple illustre l'utilité de se ramener aux données cantonales pour suivre des évolutions qui résultent par exemple d'une modification du Code pénal suisse (CPS) (la poursuite d'office des violences domestiques a augmenté significativement les voies de faits [CPS 126], mais celles-ci ne sont toujours pas comptabilisées par la statistique fédérale).

Certes, la nouvelle SPC intégrera la gestion des relations entre les victimes et les auteurs. Elle répondra ainsi à un certain nombre de questions qui se posent en relation avec l'intérêt soudain porté à la question spécifique de la violence domestique. On peut penser ainsi que le problème sera résolu une fois le nouveau projet opérationnel. Toutefois, de nouvelles problématiques surgissent régulièrement. On peut donc supposer que, malgré son ambition très large, la nouvelle SPC sera confrontée au même problème que l'actuelle et nécessitera de

⁶ Le formulaire pour le mois écoulé devant être envoyé avant le 20 du mois suivant.

⁷ SPC, concept d'exploitation V04.00, p. 7

⁸ Par exemple, la police cantonale neuchâteloise publie chaque mois sur Internet (www.ne.ch) le formulaire envoyé à l'OFP

⁹ L'OFS a publié en 2006 une étude ponctuelle « Homicides et violence domestique, affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004 », mais celle-ci ne tient compte que des violences domestiques ayant abouties à un homicide ou une tentative d'homicide.

se ramener à aux jeux de données cantonaux, généralement plus adaptables aux situations spécifiques qui se présentent.

L'existence d'une statistique nationale ne condamne donc certainement pas le traitement des données cantonales qui permettent souvent une interprétation complémentaire ou plus détaillée que ce qu'autorise les données agrégées qui sont publiées. Ces données cantonales sont également utilisées pour analyser les différences régionales au sein des grands cantons (analyse spatiale) ou répondre à des questions qui concernent plutôt un environnement local. Cette situation perdurera puisque la nouvelle SPC n'intègre pas les références géographiques. Ainsi pour produire des visualisations spatiales, une extraction parallèle des données sera indispensable....

Comme préconisé par les principaux modèles de renseignement, les données policières semblent donc devoir être rassemblées à la fois à un niveau local, régional et central. Il s'agit également de penser ces statistiques et ces données à l'échelle européenne. On comprend qu'à ce dernier niveau le plus petit dénominateur commun est plus restreint, en fonction des différents modèles juridiques. Au niveau du renseignement, des structures supranationales (EUROPOL, INTERPOL) colligent déjà une partie des informations. La connexion de la SPC aux récents projets européens sur les statistiques policières est d'ailleurs une question urgente.

	2004				Total	2005				Total
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.		1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	
Contravention à l'intégrité sexuelle	0	1	1	0	2	0	0	1	0	1
Domage à la propriété	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Injure	1	11	5	6	23	4	6	7	6	23
Lésion corporelle grave	0	1	0	1	2	0	0	0	1	1
Lésion corporelle simple	24	21	17	17	79	20	26	14	11	71
Menace	11	27	19	21	78	22	19	17	17	75
Mise en danger de la vie d'autrui	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Viol adulte - contrainte sexuelle	0	2	1	1	4	1	3	2	0	6
Voies de fait	26	196	159	155	536	131	159	163	163	616
Total	63	260	202	201	726	178	213	204	198	793

Figure 4 : Infractions relatives à la violence domestique, poursuivies d'office depuis le 1.4.2004 suite aux modifications introduites dans le CPS, chiffres pour le canton de Vaud (CRIPOL, 2005)

4.5 Le système de classification

Les démarches du renseignement criminel intègrent toujours davantage les approches par résolution de problèmes et l'explication des événements par les situations criminelles (Goldstein, 1990 ; Clarke et Eck, 2003 ; Maguire, 2003). Goldstein (1990) fait remarquer que certaines catégories d'infractions du Code pénal sont susceptibles de recouvrir des problématiques bien différentes : les incendies intentionnels, selon leurs causes, peuvent par exemple couvrir des activités de vandalisme, l'intimidation, la fraude à l'assurance, la pyromanie, etc. Le vol à l'astuce se décompose en multiples phénomènes qui vont de la distraction dans la rue, au distributeur automatique de billets, dans les habitations, avec des opportunités très spécifiques dans lesquelles l'auteur peut tromper la victime. La statistique genevoise montre, ces dernières années, une très forte augmentation des vols à l'astuce (373 en 2003 ; 621 en 2004 ; 985 en 2005). Une analyse plus détaillée permet de constater que l'augmentation concerne principalement les vols à l'astuce dans la rue ou au préjudice de conducteur (vol à la portière). Sur cette base, une analyse opérationnelle peut être réalisée pour déterminer les lieux exactes et horaires afin de mettre en œuvre des surveillances et des actions de prévention. Les cambriolages perpétrés le jour, le soir ou la nuit présentent des

caractéristiques fondamentalement différentes. Les opportunités ouvertes par les nouvelles technologies se comprennent également très mal au travers des classifications d'infractions pénales. Il ne s'agit pas d'une décomposition par mode opératoire, ces derniers étant plutôt la conséquence d'une situation choisie par l'auteur. Les approches situationnelles offrent un potentiel en tant que méthode pour le renseignement criminel (Clarke et Eck, 2003). Les services régionaux d'analyse en Suisse s'appuient également sur une telle classification récemment acceptée à l'échelle Suisse (Ribaux et Aepli, 2001). Un travail de déconstruction des catégories juridiques est souvent nécessaire avant de pouvoir identifier les problèmes à résoudre (Goldstein 1990). Killias et Lamon (2000) ont donné un exemple de lissage des données en utilisant des catégories juridiques inadaptées. Celui-ci montrait qu'une augmentation des cambriolages d'habitations n'avait pas été détectée par la classification juridique en place.

Il n'est donc pas sûr que, même en qualifiant les infractions par une liste (par exemple l'escroquerie et l'incendie conjointement pour le même événement) et en décrivant des modes opératoires, un système fondé sur le Code pénal soit apte à séparer la criminalité de manière appropriée dans des démarches de renseignement. A un niveau très général (stratégique), la délimitation basée sur le Code pénal peut néanmoins donner des indications de tendances, mais il s'agit de délimiter clairement l'ambition. Selon le niveau de généralité choisi pour définir des modes opératoires qui se superposent à la catégorisation du Code pénal, le risque de confusion est bien réel sur la finalité de la statistique dans une perspective de renseignement.

Un autre argument conforte l'idée que la statistique nationale a un rôle plus stratégique que tactique ou opérationnel. Une statistique basée sur le Code pénal évolue au rythme du législateur. A un niveau plus fin, une souplesse plus grande est nécessaire afin de pouvoir capter les changements en temps réel. La maîtrise des cantons sur les structures de bases de données leur permet de faire évoluer les modèles en fonction de l'actualité et des changements perçus avec davantage de souplesse. Une fois la statistique nationale en place, il est prévisible que les cantons reconstruisent des modules propres en fonction de nouveaux besoins ou de demandes qui les concernent spécifiquement.

4.6 La visualisation des informations et l'analyse

Une fois les données rassemblées et organisées, le processus de renseignement préconise l'utilisation de techniques de visualisations des informations ainsi colligées. Cette phase du cycle du renseignement correspond à l'étape descriptive d'une étude statistique. Les visualisations proposées serviront de base à l'étape centrale du processus qui est l'analyse ou l'interprétation des faits observés. Elle est au centre du processus de renseignement. C'est la capacité de maîtriser les raisonnements effectués qui partent des faits pour développer des hypothèses, puis des recommandations. Un schéma classique consiste, en fonction d'observations effectuées, de procéder à un nouveau recueil ciblé pour confirmer ou réfuter une hypothèse (voir l'exemple ci-dessous).

4.7 La diffusion

Dans un système de renseignement, une fois les informations interprétées, elles doivent être diffusées et présentées de manière ciblée aux décideurs. Malheureusement, les statistiques policières semblent aujourd'hui davantage destinées à leur diffusion publique qu'à une analyse interne dans le cadre de processus de décision bien formalisés qui aboutisse à une révision des stratégies qui cherchent l'efficacité du système.

Les statistiques policières de la criminalité sont largement diffusées par le biais de conférences de presse, communiqués de presse et publications sur Internet. A l'origine tenue

secrète (Killias, 2001), cette statistique est aujourd'hui devenue publique. La confusion entre la dimension descriptive et celle liée au renseignement apparaît ici clairement car c'est à ce stade que son interprétation échappe aux professionnels du renseignement et sont récupérées afin d'exprimer des opinions, d'intégrer des dimensions émotionnelles et de justifier des décisions. Les conséquences peuvent être importantes, car les médias sont friands des effets statistiques et provoquent une réaction politique immédiate qui empêche une vision stratégique plus profondément influencée par des analyses de données disponibles.

5 Exemple

L'exemple suivant illustre notre tentative de comprendre les statistiques policières dans ce cycle du renseignement et de relever quelques risques liés à la diffusion des informations trop tôt dans le processus.

5.1 Hypothèse

Posons une question élémentaire : comment la criminalité a évolué en Suisse entre 2004 et 2005 ? D'entrée, avant d'affirmer une hausse ou une baisse sur la base d'une statistique policière, il convient d'admettre que la question abordée est déjà trop ambitieuse par rapport aux données disponibles. Il conviendrait mieux de formuler : comment le nombre d'infractions enregistrées par la police a évolué entre 2004 et 2005 ? Sur cette base, il est ensuite possible de prétendre que ces constatations peuvent constituer un indicateur d'une hausse ou baisse de la criminalité, plus ou moins valide en fonction des formes de criminalité, qu'il s'agirait de confirmer ou infirmer par l'exploitation d'autres données, telles que des sondages de victimisation ou taux de reportabilité par exemples (Aebi, 2006).

Une comparaison des données publiées par les cantons avec les données de la statistique nationale paraît une précaution élémentaire avant d'annoncer publiquement des pourcentages d'augmentation ou de diminution. Procédons à l'exercice.

Les données collectées depuis 1982 (date d'introduction de l'actuelle statistique fédérale) permettent de constater l'évolution des infractions enregistrées par l'OFP durant ces 24 dernières années (figure 5). Cette représentation graphique des données suggère une évolution cyclique des augmentations / diminutions des données enregistrées sur ces 15 dernières années. Faut-il interpréter la baisse de 2005 comme une réelle diminution ou comme appartenant à un phénomène cyclique qui laisse entrevoir une nouvelle augmentation dans les années à venir ? Est-ce que les variations observées sont significatives vis-à-vis du manque de fiabilité et de validité de la statistique fédérale ?

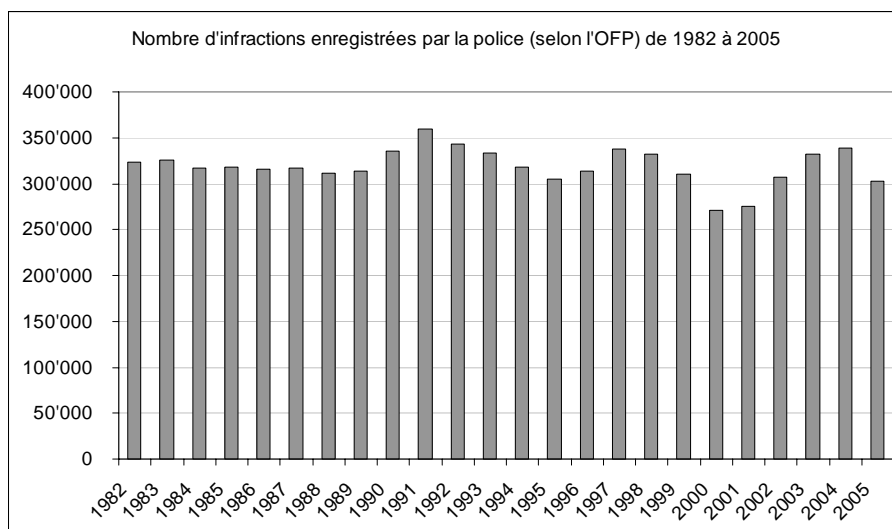


Figure 5 : Evolution sur 24 ans du nombre d'infractions enregistrées en Suisse par l'OFP

Dans notre exemple, en fonction des doutes sur la qualité du jeu de données à disposition pour produire ces statistiques, il convient de se ramener aux données détenues au niveau des cantons pour contrôler si cet effet ne résulte pas plutôt de changements d'habitudes, de l'évolution des modes de saisies, ou d'autres problèmes essentiellement techniques, que d'une réelle tendance.

5.2 Données cantonales

Les statistiques cantonales se basent sur un catalogue plus fourni d'infractions. Chaque canton définit ses propres règles de comptage (Killias, 2005). Une infraction est un événement réprimé par un article de loi. Mais un événement est généralement composé de plusieurs infractions. Ainsi, dans le droit pénal suisse, un cambriolage est composé en principe de 3 infractions, soit le vol, la violation de domicile et les dommages à la propriété. Le nombre d'infractions est significativement différent si chaque infraction est comptabilisée séparément ou si seule l'infraction principale est comptabilisée. Par exemple, dans le cas d'un cambriolage, certains cantons comptabiliseront 3 infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété), d'autres ne comptabiliseront qu'une infraction, souvent la plus réprimée, d'autres encore définiront une notion « d'affaire » qui regroupe ces infractions. Malgré ces différences, les données cantonales peuvent servir à tester nos hypothèses.

5.3 Comparaison entre un canton et les données nationales

Le graphique suivant (figure 6) montre l'évolution du ratio « nombre de délits par 1000 habitants » dans le canton de Vaud (chiffres extraits de CRIPOL) et le même ratio pour la suisse (chiffres OFP). Le canton de Vaud ne dispose pas de données comparables pour les années antérieures à 1994.

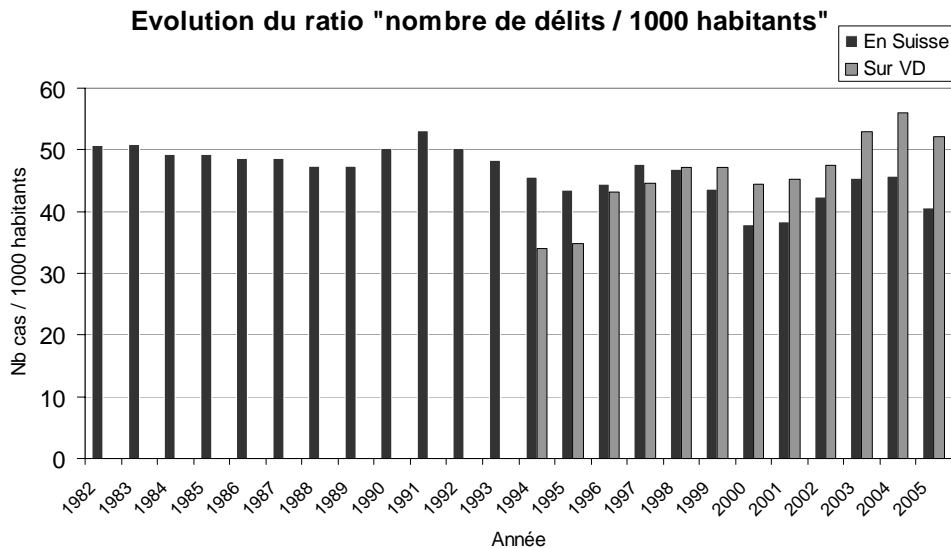


Figure 6 : Les données vaudoises proviennent de la statistique CRIPOL, les données nationales viennent de l'OFSP, la population de l'Office Fédéral de la Statistique.

La périodicité des baisses/augmentations est similaire dans le canton de Vaud et au niveau suisse. Au niveau des tendances sur le long terme, on constate une augmentation dans le canton de Vaud, alors qu'au niveau national on observe une tendance à la baisse entre 1992 et

1994, puis une stabilisation sur les 10 dernières années (moyennant des oscillations avec une période de cinq ans).

5.4 Comparaison des données cantonales et fédérales

Tous les cantons disposent d'un site Internet. Vingt-trois cantons sur vingt-six publient soit l'intégralité de la statistique policière cantonale, soit un extrait (en particulier dans les communiqués de presse). Le tableau (figure 7) est un récapitulatif des données publiées sur Internet par chaque canton. La dernière ligne reprend les données publiées par l'Office Fédéral de la Police. Notre objectif est de comparer les pourcentages d'évolution du nombre d'infractions enregistrées entre 2004 et 2005 par la confédération et par les cantons.

Pour le canton de Berne, la statistique de la police cantonale ne tient pas compte de la ville de Berne, les données de cette dernière ont été ajoutées. Pour le canton de Neuchâtel, les chiffres publiés tiennent compte des délits à la loi fédérale sur les stupéfiants, ceux-ci ont été soustraits pour obtenir la valeur publiée dans le tableau.

Canton	Abr.	Population au 1.1.05 [OFS]	Nb délits 2004	Nb délits 2005	Variation	Nb délits / 10'000 hab.
Appenzell Rh.-Ext.	AR	52'841	1'560	1'440	-7.7%	273
Appenzell Rh.-Int.	AI	15'029	données non disponible sur internet			
Argovie	AG	565'122	35'567	33'507	-5.8%	593
Bâle-Campagne	BL	265'305	9'009	7'777	-13.7%	293
Bâle-Ville	BS	186'753	26'760	24'863	-7.1%	1331
Berne	BE	955'378	63'551	64'305	1.2%	673
Fribourg	FR	250'377	10'344	9'896	-4.3%	395
Genève	GE	427'396	52'155	55'643	6.7%	1302
Glaris	GL	38'317	1'508	1'319	-12.5%	344
Grisons	GR	187'812	10'169	8'442	-17.0%	449
Jura	JU	69'091	2'607	2'360	-9.5%	342
Lucerne	LU	354'731	20'708	19'006	-8.2%	536
Neuchâtel	NE	167'910	11'405	11'740	2.9%	699
Nidwald	NW	39'497	données non disponibles sur internet			
Obwald	OW	33'162	1'104	925	-16.2%	279
Saint-Gall	SG	458'821	25'533	24'395	-4.5%	532
Schaffhouse	SH	73'788	4'385	3'783	-13.7%	513
Schwytz	SZ	135'989	4'520	4'891	8.2%	360
Soleure	SO	247'379	15'989	15'915	-0.5%	643
Tessin	TI	319'931	17'519	16'732	-4.5%	523
Thurgovie	TH	232'978	6'287	5'264	-16.3%	226
Uri	UR	35'083	données non disponibles sur internet			
Valais	VS	287'976	12'445	12'378	-0.5%	430
Vaud	VD	647'382	36'124	34'706	-3.9%	536
Zoug	ZG	105'244	5'182	4'898	-5.5%	465
Zurich	ZH	1'261'810	167'019	153'223	-8.3%	1214
TOTAL Tableau		7'415'102	541'450	517'408	-4.4%	698
Statistique nationale SPC		7'415'102	338'835	303'270	-10.5%	409

Figure 7 : Résumé des données publiées sur Internet par chaque canton¹⁰

¹⁰ Certains cantons intègrent les infractions cantonales, mais celles-ci ne représentent pas une telle différence entre les chiffres de la SPC et les chiffres des cantons.

5.5 Interprétation des données

Les trois cantons qui ne publient pas de chiffres représentent moins de 1.3% de la population suisse. Ces données manquantes n'influencent que très faiblement la comparaison avec la statistique fédérale. L'OFSP annonce 303'270 délits en 2005, mais la somme des délits annoncés par les cantons est supérieure à 517'408 délits. Seuls 6 cantons sur 23 annoncent une baisse supérieure à 10.5% et ces cantons, avec une forte diminution, représentent moins de 12% de la population helvétique. Quatre cantons signalent même une augmentation de la criminalité en 2005. La moyenne nationale, en sommant les données publiées par les cantons, indiquent une diminution de 4.4% (contre -10.5% publiée par l'OFSP). La tendance à la baisse semble donc nettement moins importante qu'annoncée publiquement sur la base des données fédérales. L'interprétation de ces différences n'est pas aisée. Par exemple, sous réserve du comptage des infractions qui peut être différent pour les données envoyées à la confédération et les données intégrées à la statistique cantonale dans un même canton, on peut en effet observer que la statistique fédérale semble représenter moins de 60% des délits enregistrés par les polices cantonales. L'impact de cette faible représentativité peut donc influencer également les différences d'évolution globale annoncées par la confédération ou par les cantons.

La statistique vaudoise (CRIPOL) a été choisie pour illustrer la différence entre les données enregistrées et publiées par le canton et les données enregistrées et publiées par la confédération par le biais du formulaire. Les délits intégrés au formulaire ont été extraits de la statistique cantonale, puis additionnés. En 2005, d'après le formulaire de l'OFSP, le canton de Vaud a enregistré 25'925 délits, mais la statistique intégrant l'ensemble des délits et publiée par le canton mentionne 34'706 infractions en 2005. La statistique fédérale présente donc pour le canton de Vaud que le 75% des délits reportés. Les 8781 délits non reportés sont principalement des voies de fait (art. 126 du CPS) avec 1315 infractions en 2005 et les dommages à la propriété (art. 144 du CPS) avec 6030 infractions en 2005.

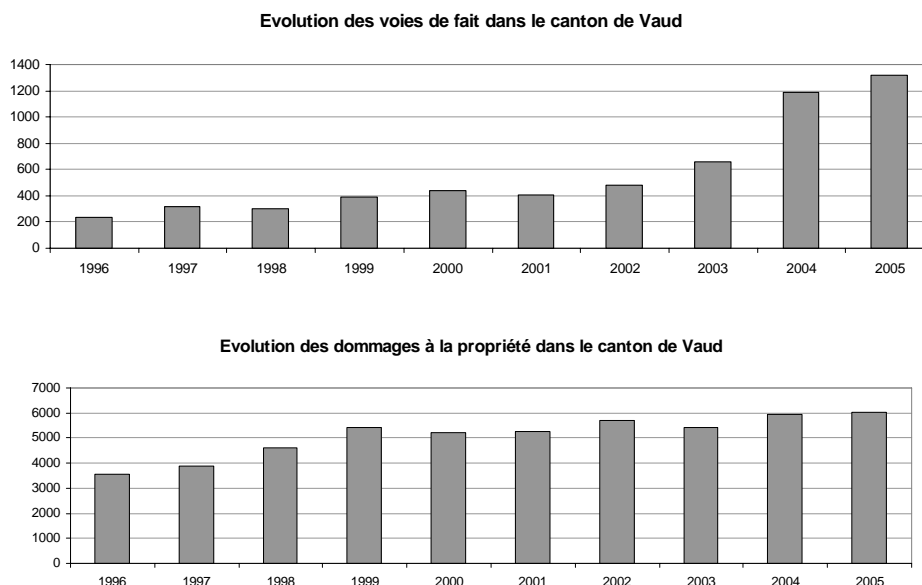


Figure 8 : Evolution des voies de fait et des dommages à la propriété dans le canton de Vaud (CRIPOL, 2005)

L'évolution de ces deux infractions dans le canton de Vaud durant ces dix dernières années (figure 8) et l'absence de leur comptabilisation dans la statistique fédérale de l'OFSP montre que les « cycles » de criminalité observés à partir de la statistique nationale ne peuvent être interprétés sans avoir préalablement croisé plusieurs jeux de données qui confirment les

observations. L'augmentation de 2003 à 2004 des voies de fait doit tenir compte de la modification légale introduisant la poursuite d'office des violences domestiques dès le 1^{er} avril 2004. La figure 4 montre l'impact de cette décision sur le nombre de voies de fait.

L'interprétation de l'évolution des dommages à la propriété en Suisse doit prendre en considération le comptage multiple des infractions d'un événement dans certains cantons (cambriolage = vol + violation de domicile + dommages à la propriété). L'utilisation de cette méthode aura tendance à également diminuer le nombre de dommages à la propriété en cas de diminution des cambriolages. Cette corrélation n'est pas présente dans le canton de Vaud où les cambriolages sont comptabilisés comme des vols (comptabilisation de l'infraction principale).

5.6 Diffusion

Malgré les précautions prises lors de la publication de la SPC 2005, les journaux romands ont utilisé des titres forts : « *Spectaculaire baisse des infractions: le niveau le plus bas depuis dix ans* » (Tribune de Genève), « *Le nombre d'infractions a fortement baissé* » (24 heures) et « *La criminalité en recul en 2005, mais les actes de violence restent à un niveau élevé* » (Le Temps). Alors que Genève annonçait une augmentation quelques semaines auparavant, les données nationales ont été publiées sans différenciation régionale. Seul un journaliste mentionnait l'absence d'indication sur les différences cantonales et l'augmentation genevoise (Masméjan, 2006)¹¹. Le sens commun ne retiendra probablement que les grands titres et l'influence sur la politique criminelle peut s'avérer importante.

Dans le cas de la diffusion de la statistique fédérale, le simple croisement des données avec les informations cantonales montre que l'information diffusée, peu valide et fiable, laisse entrevoir une forte diminution que les données policières cantonales elles-mêmes contredisent. Laisser ensuite le sens commun et les intérêts particuliers s'exprimer sur des valeurs, qu'il était pourtant facile de comparer, amplifie cette impression d'une perte de la maîtrise des raisonnements effectués et des conclusions qui sont tirées.

Rien ne garantit que la nouvelle SPC n'apporte des solutions à ce problème. Au contraire, l'éloignement entre la production des données et la police, qui dispose d'autres sources d'information pour expliquer les données, ne devrait pas améliorer la situation.

5.7 L'approche par le renseignement

Une approche basée sur le renseignement criminel se distingue ici clairement de la manière dont les statistiques policières ont été exploitées. Elle aurait d'abord cherché à consolider les bases sur lesquelles les interprétations ont été effectuées. Ensuite, les facteurs d'influence de cette baisse supposée auraient été étudiés en croisant d'autres sources de données et notamment des informations de nature opérationnelles pour tenter de comprendre les mécanismes criminels en jeu. Les conséquences de ces conclusions devaient aboutir à des décisions sur les stratégies à mener pour rechercher l'efficacité du système. Enfin, la diffusion d'une information précise au public devait terminer cette analyse et chercher à éviter un embrasement médiatique inutile.

6. Discussion

Les principes fondamentaux du renseignement criminel, la compréhension de la finalité d'une statistique policière de la criminalité, l'exemple présenté montre que la police à tout intérêt à intégrer les statistiques policières de la criminalité dans un modèle cohérent de renseignement

¹¹ voir l'extrait de l'article en annexe.

criminel. Cette intégration permettra d'exploiter réellement la statistique pour guider les décisions à tous les niveaux, tout en apportant un éclairage indispensable par l'analyse des autres sources d'informations.

A l'image des trois niveaux du renseignement criminel (local, régional et central), il paraît opportun de permettre une analyse des données statistiques à plusieurs niveaux et selon des degrés de détails adaptés à ceux-ci. L'analyse régionale doit alors pouvoir s'inspirer des analyses locales, l'analyse centrale des analyses régionales. Parallèlement, des constatations sur la base de données agrégées à un niveau supérieur doivent pouvoir redescendre pour une analyse plus fine.

Pour faciliter l'intégration de la statistique dans un modèle de renseignement, on peut se demander qui doit la produire. Brodeur (2005) propose une théorie du renseignement qui l'amène à questionner s'il faut absolument tenir à ce que l'exploitation de données *dénominalisées* (qui permettent de dégager des tendances sans se référer à des personnes), comme les statistiques policières, soit effectuée par des membres des unités de renseignement criminel. Le nouveau projet de statistique fédérale suisse va renforcer le rôle de l'Office Fédéral de la Statistique dans la production de la statistique nationale. Cette institution, séparée de la police, pourra apporter ses compétences en matière de méthodologie et de standardisation du recueil à la publication et amener un regard moins imprégné par les effets de contexte qui influencent le renseignement criminel dans l'environnement policier.

Ces considérations ramènent à la responsabilité de toutes les organisations partenaires susceptibles de contribuer à ce projet. La police peut répondre à la question posée par Brodeur en considérant les unités d'analyse stratégique, comme le service des études stratégiques à Genève, qui permettent d'apporter cette dimension et de garantir une professionnalisation de chaque étape tout en intégrant dans les analyses un ensemble d'autres indicateurs qui permettent de multiplier les perspectives sur la criminalité (Froidevaux 2007). Elle peut aussi, sur la base de structures régionales comme le CICOP, réfléchir à un modèle cohérent de renseignement qui lie les éléments locaux, régionaux et nationaux, sans multiplier les structures émanant d'accords ponctuels conclus avec des pays partenaires ou provenant d'initiatives propres à des cantons, non intégrées aux mécanismes existants.

Quant aux responsables du projet centralisé de statistique policière nationale, ils n'utiliseront pas la question de Brodeur comme un prétexte pour éviter le débat de l'intégration de cette statistique, à son juste niveau, dans les modèles de renseignement. Au contraire, ils chercheront à répondre utilement aux besoins de ses partenaires et contribueront ainsi au développement d'une conception globale en matière de renseignement.

Interprété dans la perspective des modèles de renseignement, il apparaît que le projet de statistique policière nationale va se confronter à de multiples difficultés et ne répondra certainement pas à l'ensemble des besoins tactique, opérationnel ou stratégique, qu'elle prétend, explicitement ou implicitement, pouvoir couvrir. Il s'agira donc de démontrer clairement que les ressources engagées par les polices pour absorber l'ensemble des contraintes liées à sa mise en œuvre permettront d'obtenir un renseignement qui leur est utile.

7. Conclusions

L'Office Fédéral de la Statistique a annoncé la mise en œuvre complète de la nouvelle statistique policière de la criminalité pour l'an 2010. La durée de gestation de cette statistique moderne correspond aux difficultés rencontrées (Froidevaux, 2005). Cette réforme devrait permettre de passer d'une statistique minimaliste et peu valide, à une statistique ambitieuse, moderne et intégrée dans la chaîne des statistiques judiciaires. Cependant, les problèmes fondamentaux identifiés laissent supposer que la nouvelle statistique policière rencontrera des

problèmes semblables à l'actuelle, même si sa couverture sera plus large. L'effort consenti par les fournisseurs de données, soit les polices, sera conséquent pour adapter leur système informatique. Cette statistique utilisera également beaucoup de ressources pour s'adapter à une méthodologie de collecte et de saisie mieux définie et uniformisée, mais plus compliquée. Il se pose donc la question du bénéfice pour les polices en fonction de l'investissement.

Cette évaluation ne sera possible que dans le cadre des démarches de renseignement. Parallèlement, les polices devront donc renforcer leur capacité en matière de renseignement criminel, qu'il soit stratégique, opérationnel ou tactique. D'une manière générale, le renseignement obtenu par l'analyse de la statistique policière de la criminalité doit s'intégrer dans une architecture cohérente (Ribaux *et al.*, 2003). Cette dernière n'existe pas en Suisse où une nouvelle définition des flux d'information, des niveaux d'agrégation, de la distribution géographique des analyses doivent être définis. Ils s'appuieront sur les composants déjà existants qui ont fait leur preuve. Sur la base d'une structure organisationnelle qui favorise la fluidité des échanges d'informations et du développement d'une véritable culture du renseignement (Lemieux, 2005), la statistique pourra alors s'intégrer de manière plus claire dans un tel système. En particulier, les statistiques policières, plutôt que de servir de justifications *a posteriori*, occuperont alors une place centrale dans les processus de décisions.

Cet article indique qu'un des facteurs de succès pour cette intégration est de fixer plus clairement les niveaux d'analyses souhaités et d'assurer la coordination des interprétations entre les différents intervenants policiers et statisticiens.

Malgré les limites fondamentales des données fédérales, la consolidation de l'analyse est indispensable pour corriger les lacunes et apporter un éclairage nouveau sur les données. En effet, lorsqu'une statistique, telle que la SPC, devrait être un instrument de suivi stratégique de la criminalité, les conséquences, notamment politique, d'une annonce telle que celle de 2006 (-10.5% de criminalité annoncée en 2005 non confirmé par les données cantonales) devraient pouvoir se baser sur des chiffres valides et sur une analyse plus sérieuse des données.

7. Bibliographie

Aebi M. F., *Comment mesurer la délinquance ?*, Edition Armand Colin, Paris, 2006.

Brodeur J.-P., Le renseignement : distinctions préliminaires, *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47(1), 2005, 15-43.

Clarke R.V., Eck, J., *Becoming a Problem-Solving Crime Analyst in 55 steps*, Jill Dando Institute of Crime Science, London: University College London, 2003.

Conseil de l'Europe, *Recommandation (2001)11: (principe no 20)*, dernier accès le 15 janvier 2007, <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=224669>, 2001.

CRIPOL 2005, Statistique policière de la criminalité dans le canton de Vaud (CRIPOL), année 2005, dernier accès le 3 mars 2007, <http://www.police.vd.ch>, 2005.

Fink D., Stand und Perspektiven der Kriminalstatistik, *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 2005, 34-40.

Froidevaux D., L'impossible statistique policière de la criminalité?, *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 2005, 53-57.

Froidevaux D., De la lecture de l'environnement à la conduite de la police : l'apport des études stratégiques, in : Cusson M., Lemieux F., Dupont B., *Traité de la sécurité intérieure*, 2007 (à paraître).

- Goethals, J., Méthodologie de la statistique criminelle: l'oeuvre de Jaak Van Kerckvoorde, *Déviance et Société*, 22, 1998, 201-214.
- Goldstein, H., *Problem-Oriented Policing*, New York : McGraw-Hill, 1990.
- GNIM, Guidance on the National Intelligence Model, ACPO, dernier accès le 23 février 2007, <http://www.acpo.police.uk/asp/policies/Data/nim2005.pdf> , 2005.
- Inconnu, Spectaculaire baisse des infractions: le niveau le plus bas depuis dix ans, *Journal Tribune de Genève*, 30.06.2006, 6.
- Killias M., Lamon Ph., La criminalité augmente – avec des nuances, *Crimiscope*, 12, 2000.
- Killias M., *Précis de criminologie*, réédition, Editions Staempfli & Cie, Berne, 2001.
- Killias M., Une collecte véritablement professionnelle de données, *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 2005, 41-43.
- Lemieux F., De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières, *Criminologie*, 38(2), 2005.
- Lemieux F., *Normes et pratiques en matière de renseignement criminel : une comparaison internationale*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2006.
- Maguire M., Rolling out the National Intelligence Model: key challenges, dans: Bullock K et Tilley N eds, *Crime Reduction and Problem-oriented Policing*, Willan, Cullompton, UK, 2003, pp. 38-68.
- Masmejan D., SUISSE : La criminalité en recul en 2005, mais les actes de violence restent à un niveau élevé, *Journal Le Temps*, 30.06.2006
- Peterson M., Morehouse B., Wright R., *Intelligence 2000: Revising the Basic Elements*, Law Enforcement Intelligence Unit (L.E.I.U.) et International Association of Law Enforcement Intelligence Analysts (IALEIA), Sacramento et Lawrenceville, 2000.
- Peterson M., *Intelligence-Led Policing: The New Intelligence Architecture*, U.S. Department of Justice, Washington, Bureau of Justice Assistance, 2005, 1-52.
- Radja I., Criminalité, insécurité: bientôt les vrais chiffres, *Journal Le Matin*, 23.02.2007.
- Ratcliffe J., Intelligence-led policing, *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, 248, 2003.
- Ribaux O., Aepli P., L'analyse des délits contre le patrimoine et son exploitation dans un cadre opérationnel, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2, 2001, 131-144.
- Ribaux O., Birrer S., Walsh S. J., A Three Level Architecture for the Analysis of Serial Burglary that Integrates Crime Mapping Tools and Forensic Case Data, *Forensic Science International*, 136, 2003, 10-11.
- Sillig L., Le nombre d'infractions a fortement baissé, *Journal 24 heures, région La Côte*, 30.06.2006, 4.

8. Annexe

Extrait de l'article de Denis Masmejan du journal Le Temps, 30 juin 2006

« Les chiffres publiés jeudi ne donnent aucune indication sur les différentes réalités cantonales. Si Vaud et Fribourg ont annoncé au début de l'année une baisse de la délinquance,

mais une augmentation de la violence, Genève a continué à enregistrer en 2005 une augmentation des délits signalés à la police. Les statistiques policières suisses doivent être prises avec prudence, souligne l'OFP. D'abord, elles ne portent, à la différence d'autres pays, que sur un petit nombre d'infractions choisies. Elles ne donnent donc pas une image d'ensemble de la délinquance, dont une partie ne sera de toute façon jamais portée à la connaissance de la police. Enfin, les modes de recensement - et notamment le stade précis de la procédure auquel le relevé statistique est opéré - varient encore selon les cantons. »